

PRIX DE LA JEUNE LITTÉRATURE LATINO-AMÉRICAINNE
VII^e ÉDITION, ARGENTINE

Règlement

- 1- La MEET, Maison des Écrivains Étrangers et des Traducteurs (Saint-Nazaire, France), La Marelle, Villa des projets d'auteurs (Marseille, France), l'Ambassade de France en Argentine, convoquent pour la septième édition du PRIX DE LA JEUNE LITTÉRATURE LATINO-AMÉRICAINNE qui aura lieu en Argentine de juin 2011 jusqu'à la remise du prix à Buenos Aires en mai 2012.
- 2- Ce prix littéraire, organisé pour les éditions antérieures en Uruguay, au Costa Rica, au Venezuela, à Cuba, au Mexique et au Brésil, est un prix de découverte destiné à publier une première œuvre d'un jeune écrivain latino-américain.
- 3- En 2011, le VII^e Prix de la jeune littérature latino-américaine invite les jeunes écrivains de nationalité argentine, d'un âge maximum de 35 ans à la date limite de remise des travaux, à participer au concours. La date limite de réception est le 30 novembre 2011.
- 4- Les écrivains qui ont déjà publié une œuvre sous la forme d'un livre seront exclus, exception faite de ceux qui ont publié dans des revues ou des anthologies. Le prix pourrait être annulé si, après la remise du manuscrit, il serait constaté que le gagnant, avant le 30 novembre 2011, avait déjà publié un livre.
- 5- Les manuscrits des candidats devront constituer un recueil de nouvelles ou un roman (fiction narrative hors poésie, théâtre ou essais) d'au minimum 105 000 et d'au maximum 210 000 caractères avec espaces (soit entre 50 et 100 feuillets chacun de 2 100 caractères avec espaces).
- 6- Les textes devront être envoyés en trois exemplaires, format papier A4 ou Legal, imprimé uniquement côté face, accompagnés d'une copie en format digital (CD ou clé USB, fichier obligatoirement en version pdf), à l'adresse suivante : Cinemateca Argentina, Salta 1915, CABA CP 1137, Buenos Aires Argentina
- 7- Les textes devront être inédits, libres de droits et ne pas être en train de participer à d'autres concours.
- 8- Ne pourront pas participer des personnes directement employées dans l'organisation du concours.
- 9- Les travaux devront pouvoir être identifiés par un pseudonyme et accompagnés d'une enveloppe fermée sur laquelle serait écrit seulement le titre de l'œuvre, en

caractères minuscules, et contenant les données nécessaires à la localisation de l'auteur. Pour garantir l'anonymat, il est demandé de procéder à un envoi sous double enveloppe, de la manière suivante :

- Une enveloppe grand format contenant manuscrits papier et support numérique. Chaque document portera un titre et un nom d'auteur (pseudonyme non identifiable). Le fichier numérique sera nommé de la même façon pour être reconnaissable
- Une petite enveloppe fermée hermétiquement, portant sur l'extérieur ces mêmes titre et pseudonyme, et contenant
 - une feuille avec le rappel du titre de l'ouvrage et du pseudonyme retenu, les indications véritables de nom, prénom, coordonnées de courrier électronique, numéro de téléphone et adresse postale
 - photocopie d'une pièce d'identité (vérification de l'âge et de la nationalité)
 - un bref CV

10- Le jury sera composé par des écrivains, des critiques littéraires et des traducteurs, de différentes nationalités dont : Eduardo Berti (Président), Pablo de Santis, Vlady Kociancich, Alan Pauls, Sivia Hopenhayn, Michel Lafon, Iván Salinas...

11- Le résultat sera divulgué au mois de mai 2012 par la MEET, La Marelle, l'Ambassade de France et l'Alliance française en Argentine, la maison d'édition qui publiera le texte, la librairie Clásica y moderna, la revue Ñ, la revue La oreja que piensa, La Fundación Cinemateca Argentina...

12- La remise du Prix sera organisée par la MEET, La Marelle, l'Ambassade de France en Argentine, l'Alliance française de Buenos Aires. Le même mois et le suivant seront organisées des rencontres entre le gagnant du prix et des membres du jury, des signatures d'autographes, des rencontres en librairies...

13- Une maison d'édition argentine publiera l'œuvre du gagnant en langue originale. Elle sera disponible pour la cérémonie de remise du Prix, qui sera proclamé à la Feria Internacional del Libro de Buenos Aires 2012. Les éditions de la MEET publieront l'œuvre du gagnant en publication bilingue.

14- Le gagnant s'engage à céder à la MEET et à l'éditeur argentin les droits de publication de l'œuvre primée pour le premier tirage.

15- Le gagnant du prix, en plus de la double publication, bénéficiera d'un séjour de 6 à 8 semaines (novembre-

décembre 2012) à la MEET de Saint-Nazaire ainsi qu'une aide de 1 500 euros pour ses dépenses, le billet du voyage en avion depuis sa ville jusqu'en France. Ce séjour sera complété par un deuxième période de résidence de 6 à 8 semaines à Marseille, pris en charge par La Marelle (janvier-février 2013) et bénéficiant des mêmes conditions (1 500 euros pour les dépenses, trajet national). La Marelle proposera également au lauréat la publication bilingue d'un texte inédit, différent de celui primé, sous forma d'édition numérique dans sa collection (coédition Le Bec en l'air). Les dates de résidence à Marseille pourront être légèrement modifiées si nécessaire, sur demande du candidat primé.

- 16- Les cas non prévus dans le présent règlement seront résolus par les institutions de promotion.
- 17- La participation a ce concours implique l'acceptation de toutes les conditions.

Buenos Aires/Saint-Nazaire/Marseille, août 2011.

Les organisateurs

- Patrick Deville, directeur de la MEET (président : Patrick Bonnet)
- Pascal Jourdana, directeur de La Marelle (présidente : Emmanuelle Tagawa)
- Eduardo Berti, écrivain
- Aldo Herlaut, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle et Hervé Delmare, Attaché culturel, Ambassade de France en Argentine

Institutions, associations et médias associés :

- Marcella Cassinelli, directrice de la Cinémathèque Argentine
- Natu Poblet, librairie Clásica y moderna
- Alejandra Portela (Formation en Bibliothèques, suivi du premier jury)
- L'Association Solidarité Provence/ Amérique du Sud (Marseille)
- La revue Ñ
- Le site Hispanophonies
- Hernán Harispe, revue La oreja que piensa (Directeur Alberto Borda)